

Envoyé en préfecture le 12/08/2025

Reçu en préfecture le 12/08/2025

Publié le 12/08/2025

ID : 007-200039808-20250701-2025_07_006_BIS-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 1^{er} Juillet 2025

Convocation du 24 juin 2025

N° 2025_07_006

Objet : Finances – Approbation de la convention financière relative au cofinancement d'études sur la situation technique et financière de la piscine La Perle d'Eau

Le 1^{er} juillet 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON

Absents : Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Maryse RABIER, René UGHETTO

Pouvoirs : Nicolas CLEMENT à Carole VANESSE, Max DIVOL à Nathalie VOLLE, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Denise GARCIA à Antoine ALBERTI, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Hervé OZIL à Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU

Secrétaire de Séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 35

Vote contre : 2 pour : 33 abstention :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention financière jointe relative au cofinancement d'études sur la situation financière et technique de la piscine La Perle d'Eau, gérée par le Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale,

Vu la nécessité de formaliser les engagements financiers de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche dans le cadre de cette étude, en partenariat avec les Communautés de communes du Pays Beaume-Drobie, du Pays des Vans en Cévennes et du Val de Ligne,

Le Vice-Président rappelle que la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie assure la maîtrise d'ouvrage des études et que la part non couverte par des subventions sera répartie à parts égales entre les quatre EPCI partenaires,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

A 33 voix pour et 2 voix contre (Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU)

Approuve la convention financière relative au cofinancement des études sur la piscine La Perle d'Eau, telle que jointe en annexe à la présente délibération ;

Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Le Président
Luc PICHON

Le Secrétaire de séance
Sylvie CHEYREZY

